

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2020/65669/E01:1

**RÉF. 39/2020/65669/E01:2**

**DATE DU CONTRÔLE** 10/07/2020  
**ADRESSE DU CONTRÔLE** Bahnhofstraße 1 - 4750 Weywertz

**AGENT VISITEUR** Wilfried HENKES  
**TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5)



### › DONNÉES GÉNÉRALES

Type de locaux	Festsaal, Kneipe, Partykeller, Wohnung
Client	Propriétaire Hermann Edgar
Responsable des travaux	Istec PGmbH
#TVA	BE0879954997
Dérogations applicables/appliquées	Application des dérogations de la partie 8 du Livre 1 – AR 8/09/2019
Les limites du contrôle sont	voir plans
Document des influences externes	pas OK
Présence de personnel BA4/BA5	Non
Date de la réalisation de l'installation	à partir du 1/10/1981 et avant le 1/06/2020

### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Type d'alimentation	Alimentation via compteur BT GRD
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	56201764
Index jour/nuit	62886,5/71634,9
Type de protection générale	Teco
Câble compteur - tableau	EVAVB 4x16
Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement	40A

### › CONTRÔLE

<b>Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position</b>	OK	<b>Nombre de tableaux</b>	6	<b>Nombre de circuits</b>	13+2+3+2+5+8
Système de mise à la terre	TT	Type d'électrode de terre		piquets	
Résistance de dispersion de la prise de terre des masses (Ω)	pas mesurable	Conformité des liaisons équipotentielles et des PE		pas OK	
Test de continuité	pas concluant	Contrôle boucle de défaut		pas concluant	
Protection contre les contacts indirects	OK	Liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile		Sans objet	
Plan/liste Installations critiques	Sans objet	Plan/liste installations de sécurité		Sans objet	
Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK	Dispositif différentiel "sdb"		ID - 40A - 30mA - type A - test pas OK	
Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 300mA - type A - test OK	Dispositif différentiel		FI IV40A/0,03A typ A test OK	
Dispositif différentiel	FI IV40A/0,03A typ A test OK	Protection contre les contacts directs		pas OK	
Résistance générale d'isolement (MΩ)	0,001	Contrôle des installations critiques		Sans objet	
Contrôle des installations de sécurité	Sans objet				
Circuit en défaut d'isolement	11				
Commentaire(s) relatif(s) au système de mise à la terre	Globale Erdung 12 Ohm				

## CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Signature de l'agent



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2020/65669/E01:1

RÉF. 39/2020/65669/E01:2

### › RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
  - de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
  - de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
  - de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
  - d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
  - de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
  - de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

### › LISTE DES INFRACTIONS

- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante - 6.4.5.1.
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible - 3.1.3.1.
- Il n'y a pas/plus de porte au tableau - 5.3.5.1.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant - 4.2.2.3.
- Des contacts de terre de socles de prise de courant ne sont pas reliés au conducteur de protection de la canalisation électrique - 5.4.3.6.
- Spülmaschine nicht über FI 30mA.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou de dérivations des câbles dans les boîtes ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions.
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée - 5.4.3.6.
- L'ensemble système de mise à la terre n'est pas conforme - 2.5.
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles - 4.4.1.5.
- La correspondance entre les repérages sur le tableau et les schémas n'est pas réalisée correctement - 3.1.2.; 3.1.3.
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique - 4.2.2.3.; 4.2.2.4.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit - 5.2.9.
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant - 1.4.
- Le sectionneur de terre n'est pas conforme ou est absent - 5.4.3.5.
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test » - 5.3.5.3.k; 6.4.; 6.5.
- Les installations électriques et non électriques ne sont pas disposées de manière à éviter toute influence mutuelle dangereuse - 3.3.1.;5.2.8.
- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises - 5.2.1.5.
- La prise de terre n'est pas conforme - 4.2.4.4.d; 5.4.2.1.a; 7.11.2.; 7.101.2.
- Les circuits alimentant des socles de prise de courant doivent être équipés de conducteurs d'une section minimale de 2,5 mm<sup>2</sup>, une section de 1,5 mm<sup>2</sup> n'étant autorisée que pour les circuits qui ne contiennent pas de socles de prise de courant (par exemple, les circuits réservés uniquement à l'éclairage). - 5.2.1.2.
- Le document des influences externes n'est pas en ordre / est à fournir

### › REMARQUES

- Maschinen und Geräte gehören nicht zum Umfang dieser Kontrolle.

# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

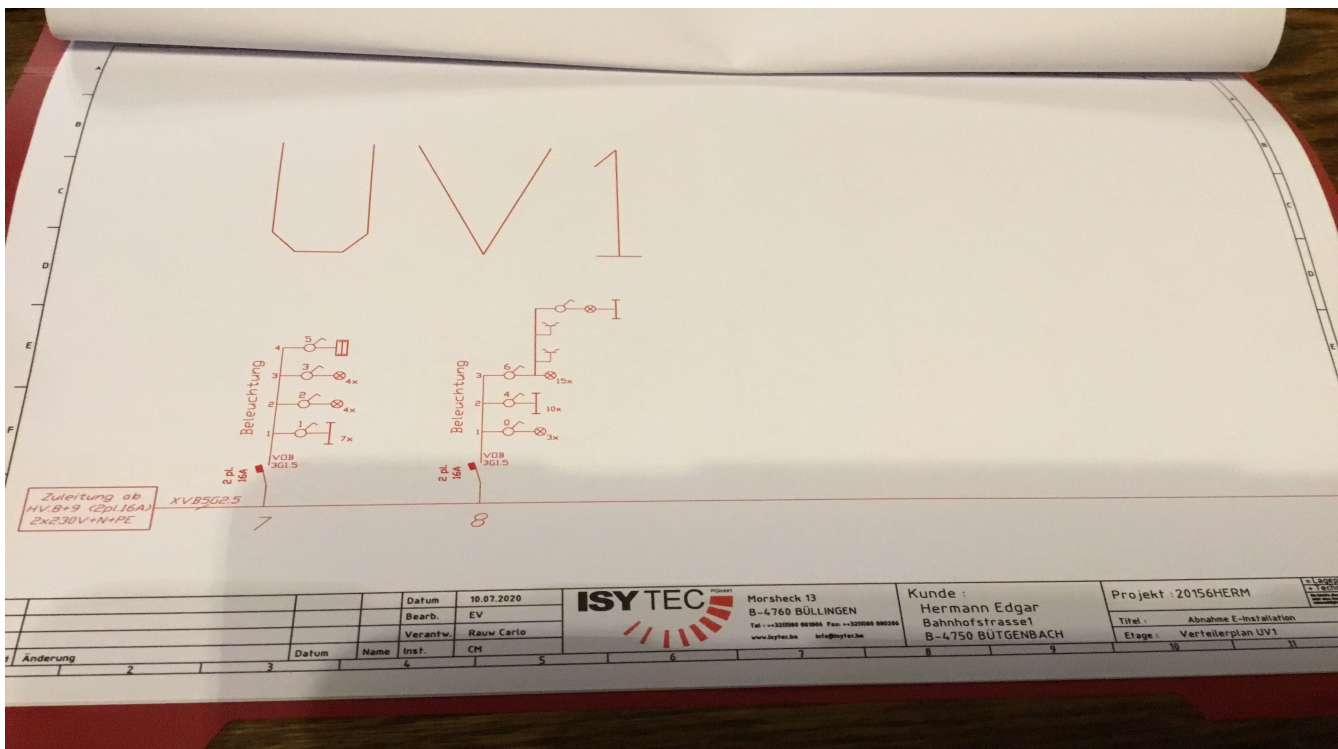
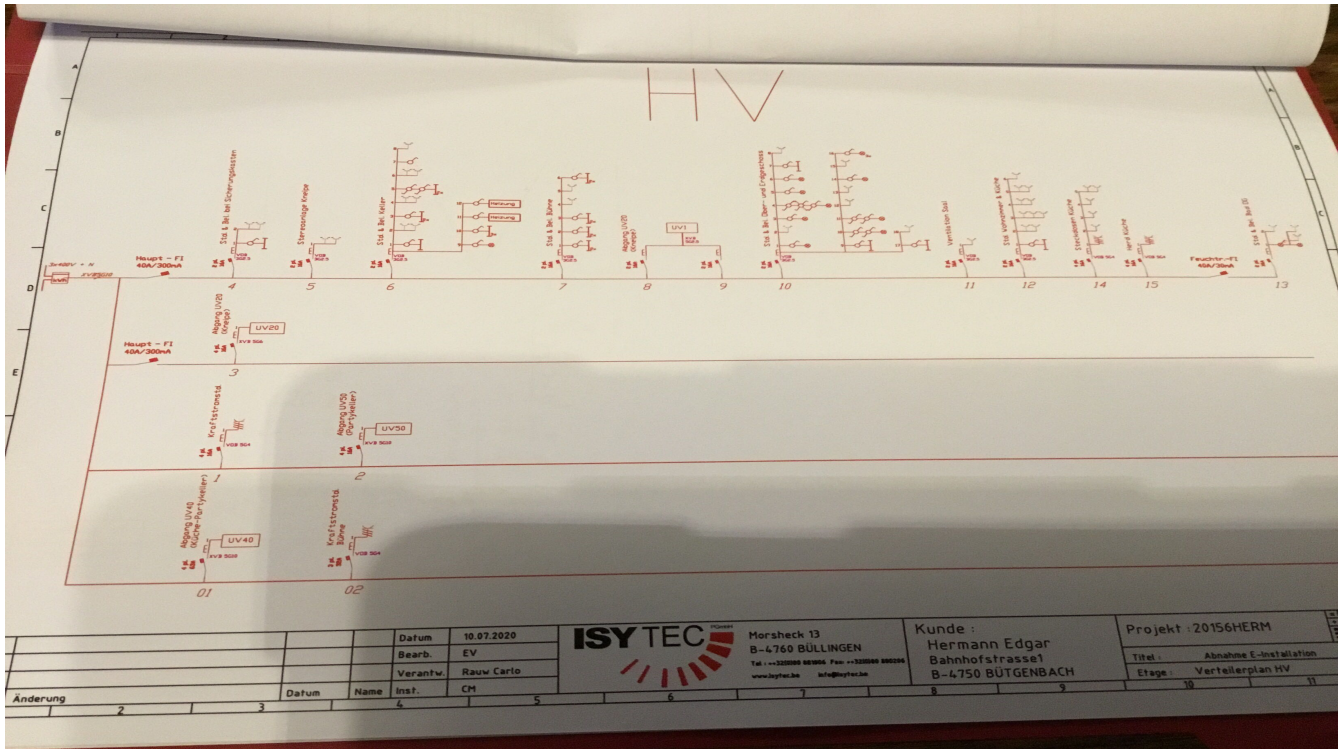
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2020/65669/E01:1

RÉF. 39/2020/65669/E01:2

## ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

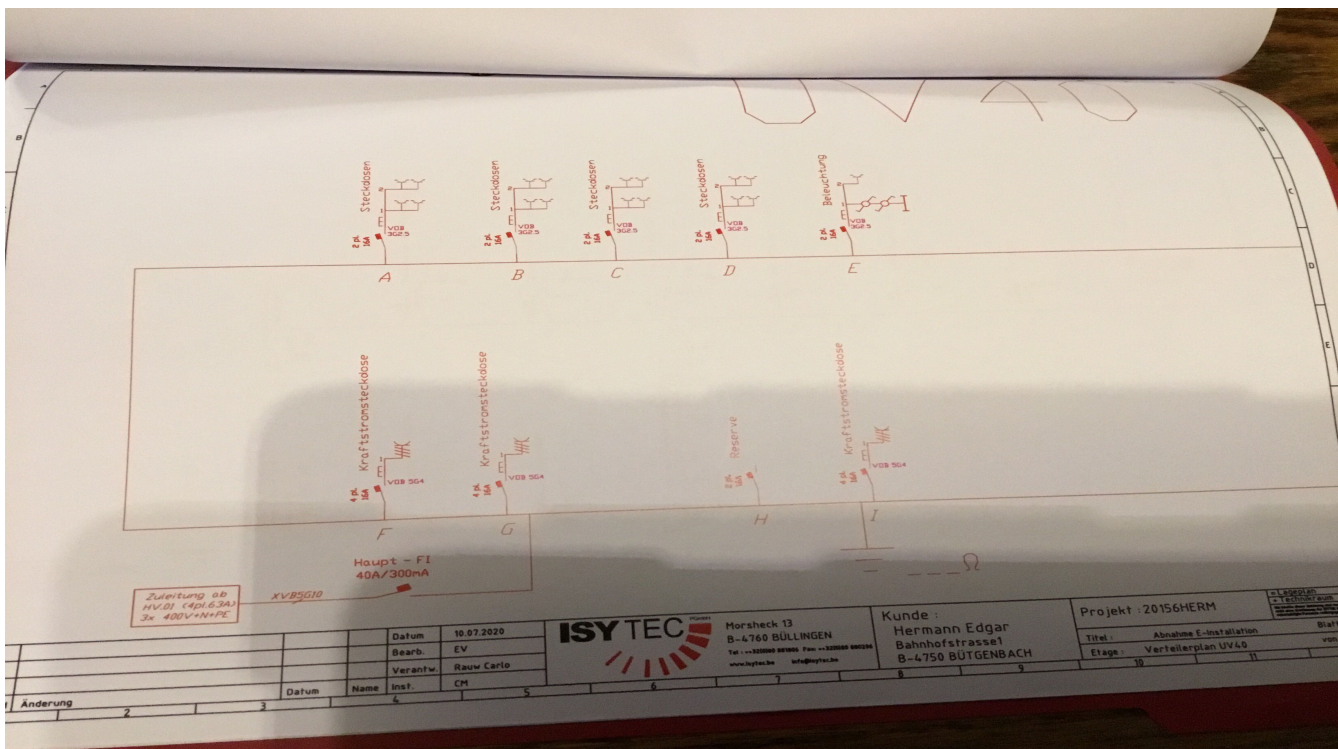
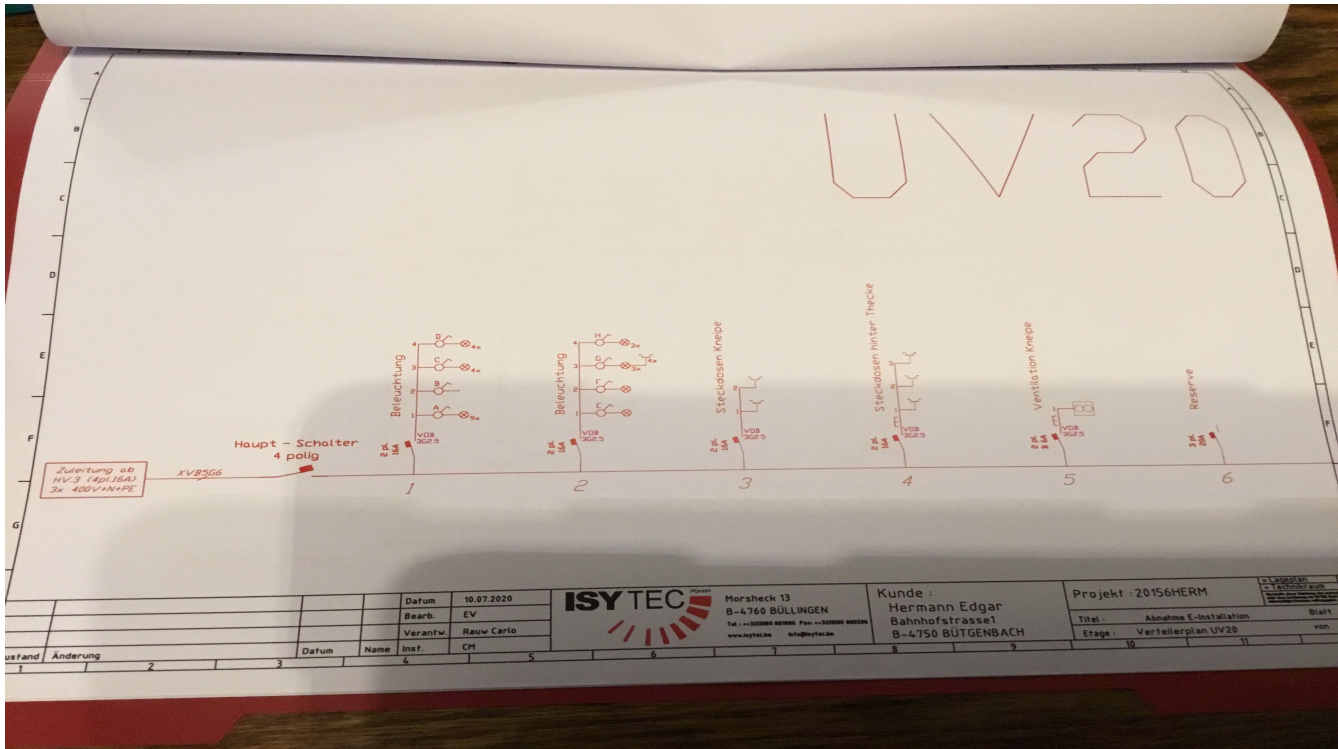
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2020/65669/E01:1

RÉF. 39/2020/65669/E01:2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

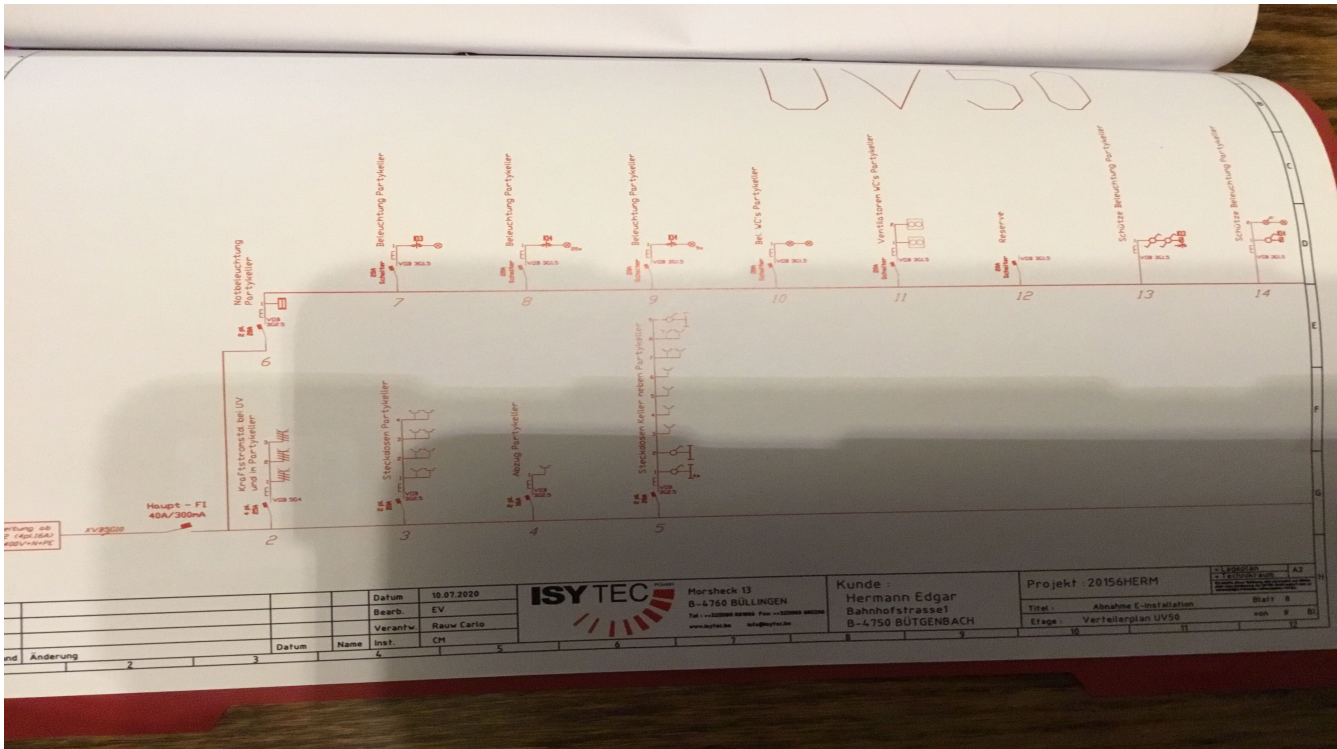
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2020/65669/E01:1

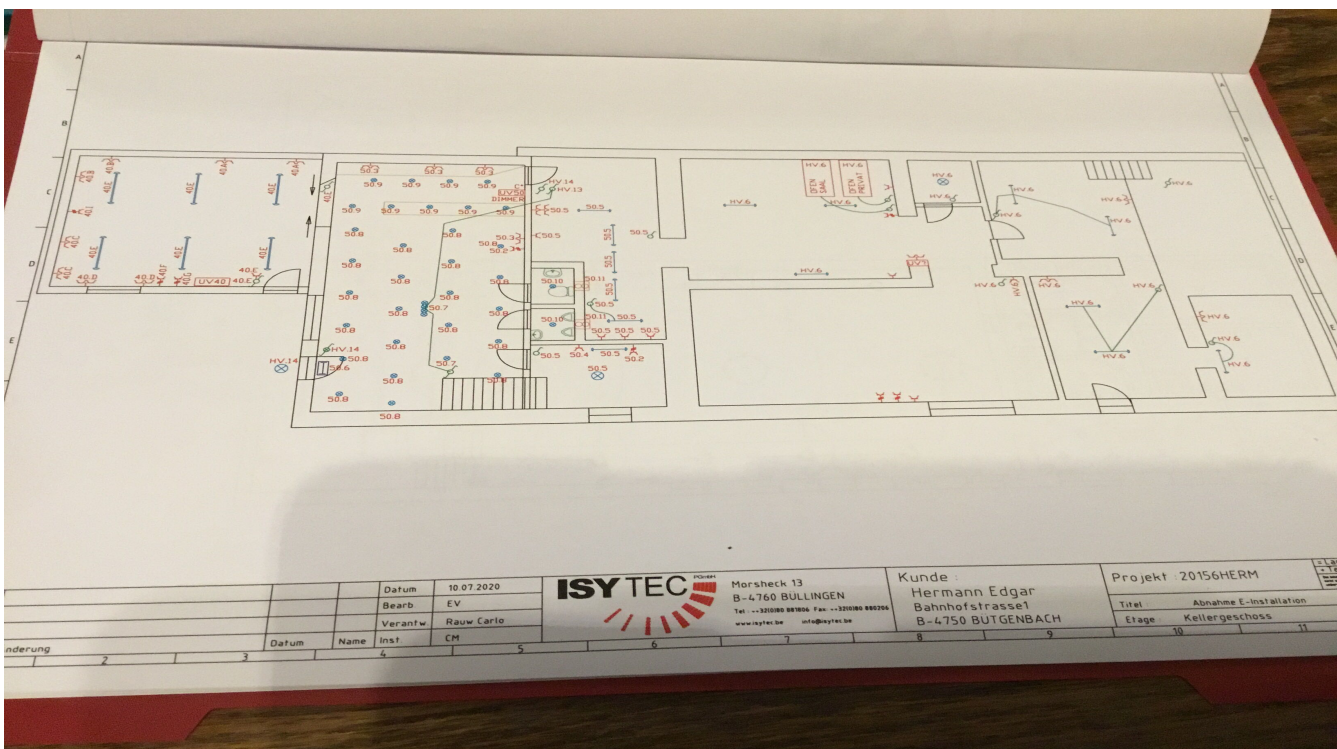
RÉF. 39/2020/65669/E01:2

## ANNEXES

### Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



### Plan(s) de position de l'installation



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 39/2020/65669/E01:1

**RÉF. 39/2020/65669/E01:2**

» **ANNEXES**

Plan(s) de position de l'installation

